

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°5 du 5 février 2010**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°27

**ARRÊTÉ N° 204**

relatif à la dissolution du cercle mixte de Sainte-Marthe de Marseille (Bouches-du Rhône).

*Du 29 décembre 2009*

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « études juridiques ».*

**ARRÊTÉ N° 204 relatif à la dissolution du cercle mixte de Sainte-Marthe de Marseille (Bouches-du-Rhône).**

*Du 29 décembre 2009*

NOR D E F T 0 9 5 3 3 7 0 A

---

*Références :*

Code de la défense.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2

*Référence de publication :* BOC N°5 du 5 février 2010, texte 27.

---

Art. 1er. Le cercle mixte de Sainte-Marthe de Marseille (Bouches-du-Rhône) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 2. Les avoirs en deniers, les marchandises et le matériel seront fusionnés avec ceux du cercle de la base de défense de Marseille.

Art. 3. Le général commandant la région terre Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,  
directeur adjoint du commissariat de l'armée de terre,*

Jean-Luc CHOLLET.